CR Commission

Cohésion sociale, enfance-jeunesse, culture et loisirs

Mardi 26 novembre 2024 à 18h	1

Elus :

Argol	*Magalie CHESSE*	*Excusée*
Camaret-sur-Mer	*Muriel LE MEROUR*	*Présente*
Crozon	*Dominique GUILLOIS*	*Excusée*
Landévennec	*Marie-Claire CARIOU*	*Présente*
Lanvéoc	*Christelle GAOUYER*	*Présente*
Le Faou	*Ludovic LASSAGNE*	*Excusé*
Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	*Aurélien LE BOT*	*Excusé*
Rosnoën	*Martine LE GUIRRIEC*	*Présente*
Roscanvel	*Thouria Ait Ouchannik*	*Excusé*
Telgruc-sur-Mer	*Yves LE MOIGNE*	*Présent*

Technicien CCPCAM :

	Hubert LE BRENN	*Présent*
	Mélanie MESSAGER	*Présente*
	Aurélie CABON	*Présente*
	Maude Vincent	*Présente*

Elus thématiques :

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	*Cécile Cormery*	*Présente*
Telgruc-sur-Mer	*Maïwen Fauchard*	*Présente*

Ordre du jour

Centre culturel Améthyste

1/ Tarifs - Amateurs, Miossec
2/ Proposition d'une commission spécifique Améthyste

CE Piscine

1/ Présentation de l'enquête d'opinion relative à un jour de fermeture
2/ Présentation du POSS
3/ informations et questions diverses
- Demande de créneau natation – groupe adulte

CTG

1/ Espace de Vie sociale côté Aulne
2/ Santé et solidarité : les actions du CLS à venir
3/ Retour du COPAR ULAMIR
4/ Informations et questions diverses
- France services
- Point kaniri
- Retour du COPAR ULAMIR
- BNSSA

Date de la prochaine commission

Mardi 17 décembre à 18h

Centre Culturel Améthyste

1/ Tarifs – amateur et Miossec

Aucune remarque de la commission

2/ Proposition d'une commission spécifique Améthyste

→ à organiser avant les vacances de février

CE Piscine

1/ Présentation de l'enquête d'opinion relative à un jour de fermeture

Les résultats bruts de cette enquête sont présentés aux élus. Le personnel de la piscine va travailler sur les propositions au vu des demandes et des craintes remontées par les baigneurs.

Cette analyse sera présentée aux élus du CE piscine lors d'une prochaine réunion afin d'émettre un avis.

Demande de la commission : présenter l'impact financier de cette fermeture.
A noter que le jour de fermeture pourrait être compensé par la mise en place d'autre créneau d'ouverture en semaine ou d'un partenariat avec la piscine de Lanvéoc qui a plus de ligne de nage.

2/ Présentation du POSS

La commission émet à l'unanimité un avis favorable au seuil de 30 personnes lors d'une ouverture au public avec une surveillance d'un maître-nageur.
A noter que le maître-nageur reste libre de refuser des personnes s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
Lors des séances de natation scolaire, les MNS sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités. Les autres missions sont de la compétence de l'éducation nationale (cf. courrier joint)

Convention Territoriale Globale

1/ Espace de vie sociale

Les élus de Pont-de-Buis Les Quimerc'h et de Rosnoën regrettent que la réflexion entre les maires aient pris autant de temps. Cela va nécessiter de relancer la dynamique impulser par la pré-étude.
L'ensemble des élus sont d'accord pour dire qu'il est important que le territoire soit équitablement couvert.

→ Avis favorable de la commission.

2/ Priorisation des projets et actions 2025

Etude petite enfance, enfance : une dernière étape doit être réalisée, il s'agit de l'organisation de la réunion publique de restitution des travaux. Il est prévu que ce soient les élus qui présentent le plan d'action aux partenaires, habitants.

- *Envoyer un questionnaire en ligne pour avis sur la priorisation des projets et actions 2025*
- *Envoyer le plan d'action de l'étude*
- *Organiser un temps de travail pour l'organisation de la réunion publique*

Enfance : l'augmentation de la dynamique inter-centre et l'amélioration de la culture et des connaissances communes entre les professionnels nécessitera une plus grande disponibilité des directeurs de structure.
Un premier axe de formation envisagé est la déclaration avec l'intervention de la CAF et de la jeunesse des sports.

Séjour jeune : réalisation d'un appel d'offre en 2025. Il faudra définir si des évolutions sont à apporter notamment dans l'offre de séjour (exemple : les 15-17 ans ont des besoins différents des 11-14 ans)
A noter : que dans le prochain partenariat, il est prévu que la CC ne réalise que les pré-inscriptions, ce sera l'organisateur du séjour qui gèrera les dossiers d'inscription.
Pour rappel : les communes n'ont plus à facturer aux familles car depuis cette année c'est la communauté de communes qui prend en charge le coût financier des séjours.

- *Transmettre le bilan des séjours jeunes*

4/ Informations et questions diverses

- **Point kaniri**

Depuis la signature de la convention, nous avons organisé plusieurs temps de travail au sujet des interventions en milieu scolaire et de la suite du travail de la convention.
En effet, il est inscrit dans la convention que 3 réunions seront organisées dans l'année pour faire vivre la convention et partager un projet commun.

Une partie du soutien financier portant sur le volet scolaire, nous travaillons avec l'éducation nationale et l'école de musique pour améliorer le projet scolaire. D'autres dates de rencontre sont prévues. Dans le comptage des interventions en milieu scolaire la partie construction de projet entre l'enseignant et le professeur de musique est intégrée pour favoriser des projets plus aboutis.

D'autre part, pour donner suite au DLA l'association a mis en œuvre des actions correctrices pour améliorer sa situation financière notamment :
- arrêt de l'éveil à Camaret-sur-Mer
- Augmentation des tarifs depuis deux ans
- une demande de subvention auprès de chaque commune
- une augmentation des tarifs pour les élèves qui ne sont pas du territoire
- une demande de subvention auprès des communes hors CC
- une réduction de certains cours
- ils ont organisé une rencontre avec le département pour connaître les subventions à venir

- et sollicitations pour faire vivre le bureau

L'école de musique fait part de la perte d'énergie du fait de la multiplicité des acteurs auprès desquels elle doit faire des demandes de subvention et parfois pour des petites sommes et aussi du manque de vision à moyen terme (exemple le département n'est pas clair au sujet des critères d'attribution de subvention). Elle souhaiterait que les communes soient signataires de la convention pour assurer la pérennité des aides.

Aussi au regard de l'augmentation de subvention de l'année 2024, l'école va devoir faire appel à un commissaire au compte qui va engendrer une dépense élevée supplémentaire.

Lors de la prochaine commission, le DLA sera présenté dans les grandes lignes.

L'année dernière, il a été évoqué de travailler autour du volet extrascolaire, une fois le DLA réalisé. L'association demande une augmentation de 15 000€ à propos de ce volet.

Pour information les pratiques collectives et la diversité des instruments proposés sont le cœur de l'association de musique et de danse, elles permettent l'animation des communes, pour autant ce sont aussi ces pratiques qui coûtent à l'association.
La baisse des pratiques collectives ou/et l'arrêt d'instruments feraient baisser le coût mais aussi le sens de l'association.

✎ *Il est demandé l'avis de la commission pour entamer ce travail*